



Boîte à outils pour les détaillants

Version 2021-12-07

Dès le 1^{er} janvier 2022, au Québec, des écofrais serviront à financer le transport et le recyclage responsable des appareils ménagers partout au Québec. Conformément à la Loi sur la Protection du consommateur et pour répondre aux exigences gouvernementales ces écofrais devront être inclus dans le prix de vente et invisibles aux consommateurs.

Ce document a pour objectif de fournir aux détaillants les outils pour se conformer à cette exigence et répondre aux questions des consommateurs.

Table des matières

Rappel des Directives de communication	2
Dépliant disponible	3
Contenu modèle pour votre page Web	4
Questions et réponses.....	5

Rappel des Directives de communication

DIRECTIVES D'INVISIBILITÉ DES ÉCOFRAIS DE GORECYCLE AU QUÉBEC

Chaque membre imputable de financer les écofrais comme prévu par la Politique des membres, est responsable de définir comment il financera les écofrais, cependant il doit en tout temps respecter les deux règles suivantes :

- Selon la *Loi sur la Protection du consommateur* et le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises*, l'écofrais doit être internalisé, c'est-à-dire : inclus dans le prix de détail.
- Également, afin de respecter les conditions des ententes avec Recyc-Québec, **les écofrais doivent demeurer invisibles en tout temps aux yeux des consommateurs particuliers.**

Comme prévu par la Politique des membres, tout défaut de se conformer à ces règles peut entraîner des pénalités ou la terminaison de l'adhésion du membre. Le tableau ci-dessus et à la page suivante explique les éléments de communications permis et interdits.

Accepté	Interdit
<ul style="list-style-type: none"> Financer l'écofrais en l'incluant dans le prix de détail du produit visé et en s'assurant qu'il demeure invisible aux clients. Indiquer qu'un écofrais est inclus dans le prix de détail, sans en détailler le montant. Mentions permises: <ul style="list-style-type: none"> « Écofrais inclus pour financer les activités de recyclage au Québec » « Écofrais inclus » Communiquer dans les sections du type « questions et réponses » ou « Écofrais » du site web que les prix peuvent varier d'une province à l'autre en raison des activités de recyclage d'appareils ménagers. Ils ne pourront détailler les montants sur le site. Répondre aux consommateurs que les écarts de prix entre provinces peuvent être expliqués par l'inclusion d'écofrais dans le prix pour financer les activités de recyclage au Québec. Détailler et rendre visibles les écofrais lors des transactions entre entreprises (B2B, incluant ventes aux <i>builders</i>) tant qu'ils demeurent inclus dans le prix de vente et invisibles aux consommateurs particuliers. Référencer les consommateurs et le public au site web Gorecycle.com pour plus de détails. (GoRecycle a obtenu l'autorisation unique de détailler sur son site web les écofrais applicables par catégorie. À venir) 	<ul style="list-style-type: none"> Financer le paiement de l'écofrais en l'appliquant sur un autre produit que celui visé (interfinancement) Ajouter l'écofrais au prix de détail en le détaillant. Détailler la valeur des écofrais dans le prix de détail de toute plateforme marketing, incluant, sans limiter, les publicités, les étiquettes de prix, les circulaires, l'affichage en magasin, catalogues, les sites web, les listes de prix et les factures.

Invisibilité des écofrais de GoRecycle sur les prix de détail au Québec

Accepté	Interdit
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Réfrigérateur 1029, 99\$</p>  </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Réfrigérateur 1029, 99\$*</p>  <p style="font-size: small;">*Écofrais inclus pour financer les activités de recyclage au Québec</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Réfrigérateur 1029, 99\$*</p>  <p style="font-size: small;">*Écofrais inclus</p> </div>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Réfrigérateur 999, 99\$</p>  <p style="font-size: small; text-align: right;">+ écofrais 30\$ 1029,99</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Réfrigérateur 999, 99\$</p>  <p style="font-size: small; text-align: right;">+ écofrais 30\$</p> <p style="text-align: right;">1029,99</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Réfrigérateur 1029,99</p>  <p style="font-size: small; text-align: right;">Inclus écofrais de 30\$</p> </div>

Dépliant disponible

Afin d'aider les employés à répondre aux questions des consommateurs sur les écofrais, GoRecycle a produit un dépliant disponible aux membres seulement. Le dépliant peut être remis aux consommateurs afin de répondre à leurs questions. Ceci sera particulièrement utile si votre entreprise décide d'indiquer que des écofrais sont inclus dans le prix de détail (sans en indiquer les montants bien sûr).

- Les dépliants sont bilingues (Recto FR, Verso EN).
- Ils sont disponibles sur demande, en quantité de 200 par magasin.
- Les frais d'impression et de livraison sont à la charge de GoRecycle.

Vers un recyclage responsable

Lorsqu'ils sont mal récupérés, certains appareils ménagers deviennent une source importante de matières résiduelles et de gaz à effet de serre. Depuis le 1^{er} janvier 2022, un écofrais est inclus dans le prix de certains électroménagers neufs conformément au Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises du Québec.

Ces frais servent à financer la mise en place des meilleures pratiques de recyclage et de collecte au Québec par GoRecycle.

Produits visés

↳ Réfrigérateur	↳ Déshumidificateur	↳ Cuisinière, four et surface de cuisson encastré
↳ Congélateur	↳ Lave-vaisselle	
↳ Cellier	↳ Laveuse	↳ Air climatisé branché
↳ Refroidisseur à eau	↳ Sécheuse	

Ces écofrais sont inclus dans les prix de détail et invisibles conformément aux exigences gouvernementales. Pour en savoir plus, visitez [GORECYCLE.COM/ECOFRAIS](https://gorecycle.com/ecofrais)

GoRecycle est un organisme à but non lucratif qui assure le recyclage responsable des appareils ménagers partout au Québec.



Towards Responsible Recycling

If not properly recycled, some household appliances are a substantial source of waste and greenhouse gas emissions. As of January 1, 2022, ecofees are included in the price of new household appliances in compliance with Quebec's Regulation Respecting the Recovery and Reclamation of Products by Enterprises.

These ecofees finance the implementation of collection and recycling best practices in Quebec by GoRecycle.

Applicable Appliances

↳ Refrigerator	↳ Dehumidifier	↳ Range
↳ Freezer	↳ Dishwasher	↳ Built-in oven and cooking surface
↳ Wine cellar	↳ Washer	
↳ Water cooler	↳ Dryer	↳ Plug-in air conditioner

The ecofees are included in the retail price and invisible in compliance with governmental requirements. To learn more, visit [GORECYCLE.COM/ECOFEEES](https://gorecycle.com/ecofees)

GoRecycle is a non-profit organization that operates the responsible recycling of household appliances throughout Quebec.



POUR COMMANDER POUR UN SEUL SITE

Remplissez le formulaire de commande à l'adresse suivante : <https://forms.office.com/r/PJTXzdTC3r>

POUR COMMANDER POUR DE MULTIPLES ADRESSES

Envoyez-nous votre liste des sites par courriel à marilou@gorecycle.com, sous forme de fichier Excel, avec les colonnes suivantes :

DEMANDÉ PAR:			ENVOI ADRESSÉ À :						
Nom complet	Nom de votre entreprise	Courriel	Nom complet	Entreprise	Adresse	Ville	Province	Code Postal	Numéro de téléphone

Contenu modèle pour votre page Web

Tel qu'indiqué dans le Guide du membre et les Directives de communication des écofrais (en introduction), les détaillants peuvent mettre en ligne une page d'information de type Q&A afin de répondre aux questions des clients sur les écofrais. Cependant, les détaillants ne peuvent pas indiquer les valeurs des écofrais sur leur site. Ils doivent en tout temps référer au site de GoRecycle, qui peut communiquer à ce sujet.

Afin d'aider les membres, voici un modèle de contenu pouvant être utilisé sur votre site Web :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, au Québec, des écofrais sont inclus dans le prix des appareils ménagers visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises.

Ces écofrais sont inclus dans le prix et financent le recyclage responsable des appareils ménagers partout au Québec par l'organisme GoRecycle.

Produits visés :

- Réfrigérateur
- Congélateur
- Cellier
- Refroidisseur à eau
- Air climatisé branché
- Déshumidificateur
- Cuisinière et four encastré
- Lave-vaisselle
- Laveuse
- Sécheuse

Pour plus d'informations sur ces écofrais et les points de dépôts partenaires, consultez www.gorecycle.com.

Questions et réponses

1. Pourquoi y a-t-il des écofrais sur les appareils ménagers?

Depuis le 1^{er} avril 2021, les entreprises doivent se conformer au [Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises](#). Ce règlement vise à assurer la valorisation et le recyclage responsable des appareils ménagers au Québec. GoRecycle est l'organisme reconnu par Recyc-Québec autorisé à représenter les entreprises visées et à opérer les activités de collecte et de recyclage partout au Québec.

Dès le 1^{er} janvier 2022, les membres de GoRecycle doivent payer des écofrais afin de financer les efforts de récupération.

2. Qu'est-ce que des écofrais?

L'écofrais n'est pas une taxe, c'est plutôt des frais de gestion applicable à l'achat de produits neufs. Ces frais servent à financer la mise en place des meilleures pratiques de recyclage et de collecte au Québec par GoRecycle.

3. Est-ce que les écofrais sont taxables?

Oui, car ils sont inclus dans le prix de détail.

4. Comment seront affichés les écofrais?

Ils doivent être inclus dans le prix de détail et invisibles des consommateurs en tout temps. Il est interdit d'en afficher ou communiquer le détail aux consommateurs. Veuillez vous référer aux Directives de communication au début de ce document pour plus de détails.

L'affichage non conforme des écofrais par un membre pourra engendrer des pénalités financières ou même l'exclusion du membre du programme de GoRecycle. L'exclusion du membre entraînera automatiquement sa non-conformité au règlement et pourrait engendrer des sanctions administratives pécuniaires ou des sanctions pénales par le ministère de l'Environnement.

5. Pourquoi les écofrais sont-ils cachés dans les prix de vente?

Les écofrais sont invisibles conformément aux exigences gouvernementales. Ce n'est pas une décision de GoRecycle. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site de www.gorecycle.com/ecofrais

6. Qu'est-ce qu'un détaillant peut communiquer au consommateur?

Le gouvernement nous permet de dire qu'il y a un écofrais inclus dans le prix, mais pas d'en divulguer le montant. Le détaillant ne peut donc pas détailler le montant d'écofrais sous aucun outil de communication aux consommateurs.

Seul GoRecycle peut divulguer ce montant sur son site Web. En cas de question, GoRecycle fournit des dépliants qui peuvent être remis aux clients qui ont des questions et dont l'information est vérifiée. Vous pouvez en commander en suivant les instructions plus haut dans ce document.

7. Combien sont les écofrais?

Attention, conformément aux directives gouvernementales, il est interdit de communiquer les montants. Veuillez recommander le consommateur à gorecycle.com/ecofrais pour les détails.

Sous-Catégorie	CAD
• Réfrigérateur	30
• Congélateur	30
• Cellier et refroidisseurs à vin	30
• Distributeur d'eau	22
• Climatiseur mobile et de fenêtre	22
• Déshumidificateur	22
• Cuisinière	5
• Four encastré	5
• Surface de cuisson encastrée	5
• Lave-vaisselle	5
• Machine à laver	5
• Sécheuse (sèche-linge)	5

8. Les machines à glace sont-elles incluses?

Oui, elles sont incluses dans la sous-catégorie des congélateurs.

9. Est-ce que les airs climatisés muraux et thermopompes sont inclus?

Non, seuls les airs climatisés branchables domestiques sont inclus au programme. Les appareils pour les systèmes centraux et muraux sont exclus. Ces derniers sont cependant déjà réglementés, car leur retrait et installation est encadré entre autres par le règlement sur les halocarbures et les normes de construction. Ses appareils doivent toujours être retirés conformément par un technicien certifié afin d'assurer qu'aucun gaz ne soit rejeté dans l'environnement. Pour plus d'informations, consultez CETAF et HRAI.

10. Comment ont été fixés les écofrais?

Les écofrais sont calculés sur l'ensemble des coûts d'administration et d'opération du recyclage et les pénalités du gouvernement divisé par les ventes d'appareils visés. GoRecycle cherche activement à réduire les coûts et espérons réévaluer ces frais régulièrement.

11. Est-ce que les appareils commerciaux sont inclus?

Non, les appareils domestiques sont les seuls appareils inclus sous la juridiction de GoRecycle. Les appareils commerciaux sont de la responsabilité d'autres entreprises non-membres de GoRecycle. Recyc-Québec peut fournir plus d'informations sur ce dossier au besoin.

12. Qui sont les membres de GoRecycle?

Les membres sont principalement des fournisseurs, des distributeurs et des détaillants. Nous représentons plus de 90% des ventes d'appareils visés au Québec.

13. Est-ce qu'un détaillant peut charger pour un service de collecte à domicile?

Non, les détaillants ne peuvent charger pour un service de collecte à domicile et recyclage selon la nouvelle réglementation. Cependant, ces derniers peuvent charger pour la livraison et inclure certains coûts dans cette charge.

Selon un sondage Léger en 2021, plus de 85% des consommateurs choisiront un détaillant offrant le service de collecte pour leur prochain achat.

14. Pourquoi est-ce important de recycler des appareils réfrigérés avec GoRecycle?

Les appareils réfrigérés contiennent des gaz réfrigérants qui ont de forts impacts sur les changements climatiques. En moyenne, chaque appareil contient l'équivalent d'une tonne de CO₂ équivalent en gaz à effet de serre. Lorsque les appareils sont recyclés hors du réseau de GoRecycle, ses gaz sont rejetés dans l'environnement et contribuent aux changements climatiques. Au total nous estimons à plus de 300 000 tonnes de CO₂ équivalent actuellement rejeté par des recycleurs hors norme. Ces émissions sont équivalentes à ajouter 100 000 véhicules sur nos routes chaque année au Québec.

L'objectif de GoRecycle est de prendre en charge ses appareils et en assurer le recyclage conforme afin de réduire les impacts sur les changements climatiques.

15. Comment les appareils sont recyclés?

Lorsque les appareils sont remis à GoRecycle, ces derniers sont démantelés et recyclés de manière responsable et conforme à la réglementation. Les gaz et mousses réfrigérantes des appareils réfrigérés sont retirés et traités par nos recycleurs autorisés ici au Québec. Les appareils réfrigérés sont recyclés à plus de 90% de leur masse.

16. Que peut-on faire pour aider à recycler conformément et lutter nous aussi contre les changements climatiques?

- N'abandonnez jamais vos appareils réfrigérés en bord de rue. Ces appareils seront recyclés sans en traiter les gaz. Les gaz seront rejetés illégalement dans l'atmosphère.
- Rapportez vos appareils dans un des points de dépôts autorisés de GoRecycle.
- Demandez le service de collecte de votre détaillant et exigez que l'appareil soit recyclé de manière conforme par GoRecycle.